



Sailhan, le 22 mars 2024

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire Mairie de Sailhan le 20 mars 2024

### Ordre du jour :

- Election d'un nouveau bureau.
- Vote du changement des statuts de l'association.
- Préparation de la transhumance.
- Questions diverses.

### **1. Compte-rendu : 17 PARTICIPANTS 8 PROCURATIONS**

La réunion commence à 18h00.

Le Président remercie les membres pour leur présence et leur engagement pour l'association.

Le quorum à 50% n'étant pas nécessaire lors de cette seconde Assemblée Générale, elle peut valider les décisions prises.

Les bons pour pouvoir seront joints à la convocation afin de permettre aux absents de s'exprimer via un membre présent.

#### **1.1. Election d'un nouveau bureau :**

Un nouveau bureau a été élu lors de cette assemblée générale.

**Président** : Monsieur Benjamin CIEMNIEWSKI. Elu à l'unanimité.

**Trésorier** : Monsieur Thomas MORAGAS. Elu à l'unanimité.

**Secrétaire** : Madame Edith JEAN. Elu à l'unanimité.

#### **1.2. Changement des statuts de l'association :**

Pendant l'assemblée générale, un nouveau modèle de statuts a été proposé, comprenant trois modifications majeures. Tout d'abord, il a été suggéré de remplacer l'exigence du quorum à 50% par un scrutin à la majorité pour les prises de décision. Cette mesure vise à simplifier le processus décisionnel et à permettre une prise de décision plus efficace au sein de l'association.

Ensuite, il a été proposé de mettre en place une cotisation d'adhésion de 10€, qui sera déduite du prix d'un repas lors des événements organisés par l'association.

Enfin, une autre modification importante consiste à introduire deux types de membres : les membres actifs, qui résident à Sailhan et ont le droit de vote, et les membres adhérents, qui n'ont pas de lieu de résidence à Sailhan et n'ont pas de droit de vote. Cependant, un membre adhérent pourrait faire une demande auprès du bureau pour devenir membre actif, offrant ainsi une flexibilité aux personnes intéressées à s'impliquer davantage dans les activités de l'association.

Ces modifications des statuts ont été discutées en détail lors de l'assemblée générale, et ont été adoptés à l'unanimité.

Les nouveaux bulletins d'adhésion ont été distribués lors de l'assemblée générale et le seront par mail lors de la diffusion du compte-rendu.

### **1.3. Préparation de la fête de la Transhumance :**

#### **1.3.1. Date de la Transhumance :**

La date de la transhumance a été retenue le samedi 08 juin 2024.

- Vu et confirmé avec la DDT Arreau, passage ouvert à partir du 07 juin 2024.
- Vu et confirmé avec la mairie de Saint-Lary Soulan, transhumance à Soulan le 1<sup>er</sup> Juin 2024.
- Vu et confirmé avec Fabrice Dubouilh, présent lors de cette Assemblée Générale, il participera à l'évènement avec son troupeau à cette date. Merci à lui.

#### **1.3.2. Déroulé des festivités :**

Le Président et le Trésorier ont fait part au reste de l'assemblée générale d'une réflexion sur l'organisation traditionnelle de la transhumance.

En effet, le repas est traditionnellement fait le vendredi soir, veille du départ de la transhumance. Or, la nouvelle équipe du comité vise à amener des membres actifs professionnellement, qui ne peuvent pas assurer une préparation le vendredi.

Il a donc été décidé lors de cette assemblée générale un décalage du repas au samedi soir, mais tout en gardant un apéritif dinatoire le vendredi soir avec les activités habituelles, dans un souci de continuité des traditions.

- La fête commence le vendredi 07 juin 2024 au soir par la bénédiction des troupeaux par le curé vers 18h30.
- Une démonstration de chiens de troupeaux avec Fabrice.
- Présence d'une buvette sous le préau, et vente d'assiettes charcuterie/fromage.
- Départ le samedi 08 juin 2024 RDV 7 heures pour le départ de la transhumance. Carrefour du Chutole.
- Prévoir le casse-croûte dans le sac pour les participants si Saint-Lary ne fait pas son repas le midi.
  
- Le samedi 08 juin 2024, à partir de 19h00, apéritif sous le préau.
- Ambiance musical Bandas/Traditionnelle.
- Repas : **Prix 20€**
  - Entrée : Soupe.
  - Plat : Agneau à la broche (Fabrice) / pomme de terre persillade.
  - Fromage.
  - Dessert.
  - Café / Vin.
- Prévoir saucisses.
- DJ après le repas.

### **1.3.3. Reste à voir :**

Il faut confirmer avec la mairie de Saint-Lary si ils organisent leur repas le midi au Rieumajou et si oui, mettre en place un système de navette pour le retour.

### **1.4. Question diverses :**

#### **1.4.1. Bénévoles Haute Course 2024 :**

Comme à la coutume, la Haute Course 2024 demande des bénévoles pour sécuriser la course les 02 et 03 juillet 2024.

Il nous faut une dizaine de bénévoles.

#### **1.4.2. Programme Es de Sailho 2024 :**

Moules-Frites 2024 le samedi 20 juillet 2024.

Fête de la Saint Laurent le Samedi 10 Août 2024.  
Podium Skylight réservé pour le samedi soir.

#### **1.4.3. Porte verre pour l'association :**

Des portes verres vont être confectionnés pour l'association gravés à l'effigie de Es de Sailho.  
Il seront achetés pour le prix de 35€ l'unité, prix accepté par l'ensemble de l'assemblée.

L'assemblée générale est close à 19h20.

Le président

Benjamin CIEMNIEWSKI

Diffusion :

Tous les membres de Es de Sailho.  
Site internet de la commune de Sailhan.